



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation de la SAS BIOVILLENEUVOIS de procéder à l'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation qu'elle exploite sur la commune de Villeneuve sur Lot

Il sera procédé à une enquête publique de **31 jours, du lundi 31 août au mercredi 30 septembre 2015 dates incluses**, sur la demande présentée par Monsieur Yann MAUS, président de la SAS BIOVILLENEUVOIS, dont le siège social est situé Z.A.C. des Champs de Lescaze à Roquefort (47310), en vue d'être autorisée à procéder à l'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation qu'elle exploite sur la commune de Villeneuve sur Lot (47300).

Cette enquête concerne les 44 communes suivantes :

Allez-et-Cazeneuve, Anthe, Beaugas, Bias, Boudy-de-Beauregard, Bourlens, Casseneuil, Castella, Castelmoron-sur-Lot, Castenau-de-Gratecambe, Cazideroque, Courbiac, Cours, Dausse, Fongrave, La Croix-Blanche, Laparade, Laugnac, Ledat, Masquiere, Massoules, Monbahus, Monbalen, Monclar, Monflanquin, Montrastruc, Montpezat, Pailloles, Penne-d'Agennais, Pinel-Hauterive, Prayssas, Pujols, Saint-Etienne-de-Fougeres, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Sainte-Livrade-sur-Lot, Saint-Eutrope-de-Born, Saint-Georges, Saint-Pastour, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Thezac, Tombeboeuf, Tournon-d'Agennais, Tremons et Villeneuve-sur-Lot.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête, ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit à **M. Jacques SAUVAGE**, président de la commission d'enquête ou aux commissaires enquêteurs titulaires à la mairie de Villeneuve sur Lot, siège de l'enquête publique.

Cet avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

Les commissaires enquêteurs tiendront des permanences dans chacune des mairies où toutes les observations pourront leur être adressée aux jours et heures suivants :

COMMUNES	DATES DES PERMANENCES	HORAIRES
VILLENEUVE sr LOT	Lundi 31 août 2015 Mercredi 16 septembre 2015 Mercredi 30 septembre 2015	9h00 à 12h00 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
ALLEZ et CAZENEUVE	Vendredi 25 septembre 2015	9h00 à 12h00
ANTHE	Lundi 28 septembre 2015	14h00 à 17h00
BEAUGAS	Mercredi 16 septembre 2015	14h00 à 17h00
BIAS	Lundi 31 août 2015	14h00 à 17h00
BOUDY de BEAUREGARD	Jeudi 3 septembre 2015	14h00 à 17h00
BOURLENS	Jeudi 17 septembre 2015	9h00 à 11h00
CASSENEUIL	Mercredi 16 septembre 2015	9h00 à 12h00
CASTELLA	Mercredi 2 septembre 2015	14h00 à 17h00
CASTELMORON sr LOT	Mercredi 30 septembre 2015	9h30 à 12h00
CASTELNAUD de GRATECAMBE	Samedi 12 septembre 2015	8h30 à 11h30
CAZIDEROQUE	Vendredi 11 septembre 2015	9h00 à 12h00
COURBIAC	Vendredi 25 septembre 2015	14h00 à 17h00
COURS	Lundi 21 septembre 2015	14h00 à 17h00
DAUSSE	Mardi 8 septembre 2015	9h00 à 12h00
FONGRAVE	Mardi 8 septembre 2015	9h00 à 12h00
LA CROIX BLANCHE	Mardi 1er septembre 2015	14h00 à 17h00
LAPARADE	Mercredi 16 septembre 2015	14h00 à 17h00
LAUGNAC	Mardi 1er septembre 2015	9h00 à 12h00
LE LEDAT	Mardi 8 septembre 2015	14h00 à 17h00
MASQUIERES	Mardi 29 septembre 2015	14h00 à 17h00
MASSOULES	Jeudi 10 septembre 2015	14h00 à 17h00
MONBAHUS	Lundi 21 septembre 2015	9h00 à 12h00
MONBALEN	Mercredi 2 septembre 2015	9h00 à 12h00
MONCLAR	Lundi 31 août 2015	9h00 à 12h00
MONFLANQUIN	Vendredi 11 septembre 2015	9h00 à 12h00
MONTASTRUC	Jeudi 3 septembre 2015	9h00 à 12h00
MONTPEZAT	Vendredi 4 septembre 2015	15h00 à 18h00
PAILLOLES	Vendredi 11 septembre 2015	14h00 à 17h00
PENNE D'AGENAIS	Vendredi 25 septembre 2015	9h00 à 12h00
PINEL HAUTERIVE	Jeudi 3 septembre 2015	14h00 à 17h00
PRAYSSAS	Lundi 21 septembre 2015	9h00 à 12h00
PUJOLS	Vendredi 25 septembre 2015	14h00 à 17h00
Ste COLOMBE de VILLENEUVE	Vendredi 11 septembre 2015	9h00 à 12h00
Ste LIVRADE sr LOT	Samedi 12 septembre 2015	9h00 à 12h00
St ETIENNE de FOUGERES	Mardi 8 septembre 2015	14h00 à 17h00
ST EUTROPE de BORN	Jeudi 3 septembre 2015	9h00 à 12h00
SAINTE GEORGES	Mardi 8 septembre 2015	14h00 à 17h00
SAINTE PASTOUR	Mardi 8 septembre 2015	9h00 à 12h00

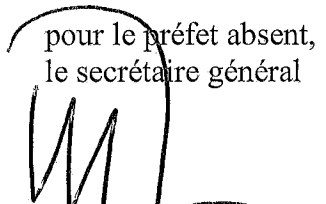
St SYLVESTRE sr LOT	Mercredi 30 septembre 2015	9h00 à 12h00
THEZAC	Jeudi 17 septembre 2015	14h00 à 17h00
TOMBEBOEUF	Lundi 31 août 2015	14h00 à 17h00
TOURNON D'AGENAIS	Jeudi 10 septembre 2015	9h00 à 12h00
TREMONS	Vendredi 11 septembre 2015	15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du président de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public à la préfecture et dans les mairies concernées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le 11 AOUT 2015

pour le préfet absent,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE